# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## SNCF

Question écrite n° 87552

### Texte de la question

En 2005, le train est le mode de transport qui a connu la plus forte progression au niveau national comparée à celle de l'aérien ou du réseau autoroutier. Si globalement, ces deux derniers ont progressé de 1,4 % suivant ainsi la consommation des ménages, le TGV et les trains Corail affichent respectivement des croissances de trafic de 2,8 % et 3 %. En 2005, le TGV a transporté 100 millions de voyageurs dont 20 millions en Europe. Pour la première fois, il a dépassé les 50 % de parts de marché sur les dix premières destinations en concurrence avec l'aérien (plus de 3 heures). Le taux d'occupation des rames a dépassé les 70 %. L'amélioration de l'offre Corail s'est aussi traduite dans les chiffres. Ainsi, la poursuite du déploiement des voitures rénovées (Corail Téoz) sur les lignes Paris-Clermont-Ferrand, Paris - Limoges - Toulouse, Paris - Strasbourg et Bordeaux - Nice a connu un certain succès avec plus de 3,7 millions de voyageurs. Après avoir déjà consacré, en 2005, 240 millions d'euros pour l'amélioration du parc et 85 millions d'euros pour les gares, la SNCF devrait poursuivre cet effort. En 2006, le transporteur public national compte ainsi retirer de la circulation certains TGV pour les adapter à la nouvelle ligne vers l'Est. Toutefois, il est regrettable qu'il se soit fixé pour cette année 2006 des objectifs de trafic similaires à ceux de 2005. Il aurait été plus souhaitable que la SNCF affiche son intention à déployer ses efforts pour grignoter encore plus de parts de marché. Par ailleurs, il est à remarquer que la SNCF ne déploie encore son effort d'amélioration tant qualitative que commerciale et tarifaire sur les grandes liaisons internationales transversales telle la ligne Irùn - Vintimille par exemple. Compte tenu de ces éléments, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande donc à M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer de lui indiquer s'il entend demander à la SNCF qu'elle veille à compléter en conséquence sa stratégie de développement et d'offre commerciale.

### Données clés

**Auteur :** Mme Chantal Robin-Rodrigo
**Circonscription :** Hautes-Pyrénées (2e circonscription) - Socialiste
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 87552
**Rubrique :** Transports ferroviaires
**Ministère interrogé :** transports, équipement, tourisme et mer
**Ministère attributaire :** écologie, développement et aménagement durables

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 28 février 2006, page 2084